

Contrat AMAP saison automne-hiver 2016-2017

« Miel »



Référent : *Béatrice Touchet de Candé*
Les Nobles - 38250 VDL
Tél : 04-76-56-97-70
Mail : btouchetdecande@wanadoo.fr
<http://amap.villard.free.fr>



Le présent contrat est passé entre les soussignés

Le consomm'acteur, Nom / Prénom :

Adresse :

Mail :

Tél :

et les producteurs : Gaec Grains de Miel - Leila Baeriswyl et Franck Repellin

117 chemin des Jeandiats-38250 Villard de Lans

Tél. : 06 08 81 90 28 / E-Mail : grainsdemiell@laposte.net

Les conditions générales de l'AMAP Vert de Terre et la charte des AMAP (dans leurs versions à la date de signature) règlent les détails du présent contrat.

Le règlement s'effectue à la signature du présent contrat par chèque à l'ordre du Gaec Grains de Miel (les producteurs Leila Baeriswyl et Franck Repellin). Le consomm'acteur peut effectuer un versement équivalent à l'intégralité de la prestation en 1, 2 ou 3 chèques. Le producteur s'engage à retirer les chèques aux dates suivantes : 1er chèque : 15/11, 2è chèque : 15/01, 3è chèque : 15/02.



Types de Miels à titre indicatif pour la saison



Châtaignier Lavande et Lavande Fine Montagne Forêt
Printemps (3types) Sapin

Voir la fiche annexe, avec les conditionnements et les prix, de même qu'une nouveauté : l'alcoolat de propolis en spray pour les petits problèmes d'hiver

Merci d'écrire dans les cases le type de conditionnement et de miel choisi (vous avez la possibilité de commander plusieurs pots par quinzaine.

Dates : 10 nov 24 nov 8 déc 22 dec 12 janv

26 janv 9 fév 23 fév 9 mars

Montant total de la commande : €

Réalisé en 2 exemplaires à le

Signatures : _____ Le consomm'acteur

_____ Le producteur